

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09.07.2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 9 juillet à 9 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué dans la salle de la mairie s'est réuni en session ordinaire

Il y avait 6 membres présents :

Présents : Mr GUILLIN, Mme MASSACRIER, Mr ROLLAND, Mme TRAPEAU, Mr BERTUEL, Mme CHAMILLARD.

Absents : Mr COSTON, pouvoir donné à Mme TRAPEAU

Président de séance : Mr Dominique GUILLIN

Secrétaire de séance : Mme MASSACRIER

Dominique GUILLIN, Maire ouvre la séance à 9 h 30.

1/ Approbation du précédent compte-rendu

Le compte rendu du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'attribution du marché pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'ancienne Poste en MAISON DES ASSOCIATIONS.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

2/ ATTRIBUTION DES TRAVAUX SUR LE BATIMENT DE NOUVELLE MAIRIE (ANCIENNE ECOLE) ET DEMANDE DE LA SUBVENTION AU COCS

Suite à la réunion de la commission d'appels d'offres, chargée d'analyser et de sélectionner les offres reçues en mairie pour les travaux de la nouvelle mairie (ancienne école), la commission précise au Conseil les différentes offres reçues et propose de sélectionner les devis des entreprises suivantes :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| - Désamiantage : | M.T.P. (16.673 € HT) |
| - Toiture : | LOIRE TOITURE (32.796,90 € HT) |
| - Menuiseries extérieures : | Profession Menuisier (7.735,00 € HT) |
| - Remplacement chaudière : | JACQUET (10.602,06 € HT) |
| - Comptage d'énergie : | JACQUET (2.941,15 € HT) |
| - Carrelages : | MORLEVAT (4.328,10 € HT) |
| - Electricité : | LUD'ELEC (2.020,00 € HT) |
| - Peintures : | non attribué (estimé 2.969,56 € HT) |

Soit un projet de 80.065,77 € HT.

Ces travaux ont pour objet de permettre de relocaliser la salle de Conseil dans l'ancienne salle de classe au rez-de-chaussée et la rendre accessible aux PMR, de retirer les plaques fibro-ciment amiantées, de refaire la couverture, de refaire les menuiseries extérieures et les remplacer par des menuiseries isolantes, de refaire les revêtements de sols et muraux et de reprendre l'éclairage afin de mettre des lampes leds.

Monsieur le Maire confirme à nouveau que ce projet est inscrit au COCS et qu'il convient de demander au Département de la Loire l'attribution de la subvention relative à ces travaux.

DELIBERATION

Suite à la réunion de la commission d'appels d'offres, chargée d'analyser et de sélectionner les offres reçues en mairie pour les travaux de la nouvelle mairie (ancienne école), la commission précise au Conseil les différentes offres reçues et propose de sélectionner les devis des entreprises suivantes :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| - Désamiantage : | M.T.P. (16.673 € HT) |
| - Toiture : | LOIRE TOITURE (32.796,90 € HT) |
| - Menuiseries extérieures : | Profession Menuisier (7.735,00 € HT) |
| - Remplacement chaudière : | JACQUET (10.602,06 € HT) |
| - Comptage d'énergie : | JACQUET (2.941,15 € HT) |
| - Carrelages : | MORLEVAT (4.328,10 € HT) |
| - Electricité : | LUD'ELEC (2.020,00 € HT) |
| - Peintures : | non attribué (estimé 2.969,56 € HT) |

Soit un projet de 80.065,77 € HT.

Ces travaux ont pour objet de permettre de relocaliser la salle de Conseil dans l'ancienne salle de classe au rez-de-chaussée et la rendre accessible aux PMR, de retirer les plaques fibro-ciment amiantées, de refaire la couverture, de refaire les menuiseries extérieures et les remplacer par des menuiseries isolantes, de refaire les revêtements de sols et muraux et de reprendre l'éclairage afin de mettre des lampes leds.

Monsieur le Maire confirme à nouveau que ce projet est inscrit au COCS et qu'il convient de demander au Département de la Loire l'attribution de la subvention relative à ces travaux.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de retenir les entreprises ci-dessus proposées par la Commission d'appel d'offres,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces travaux,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à demander au Département de la Loire l'attribution de la subvention relative à ce projet inscrit au COCS signé en date du 11 janvier 2017.**

3 / APPROBATION DU RAPPORT « PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC » DE L'EAU POTABLE 2016

Monsieur le Maire confirme au Conseil qu'il a tenu compte des anomalies relevées lors de la présentation du rapport « prix et qualité du service public » de l'eau potable 2016 au dernier conseil du 30 juin dernier.

Une modification du rapport a été effectuée concernant le nombre d'abonnés non domestiques.

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

4/ APPROBATION DU RAPPORT « PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC » DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Monsieur Le Maire informe le Conseil que le rapport n'étant pas revenu de la vérification, la délibération est ajournée à un prochain conseil.

5/ ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE EN MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique que, compte-tenu que le montant estimatif des travaux dépasse le seuil des 90.000 € HT, il convient de faire une MAPA (Marché à Procédure Adaptée) avec publicité obligatoire de l'avis de marché sur la plateforme des marchés du Conseil Départemental et de mandater un architecte pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose d'accorder la maîtrise d'œuvre à Madame Justine THEVENON pour un montant d'honoraires HT de 4.512 €, suite à la négociation entreprise avec elle.

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique que, compte-tenu que le montant estimatif des travaux dépasse le seuil des 90.000 € HT, il convient de faire une MAPA (Marché à Procédure Adaptée) avec publicité obligatoire de l'avis de marché sur la plateforme des marchés du Conseil Départemental et de mandater un architecte pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose d'accorder la maîtrise d'œuvre à Madame Justine THEVENON pour un montant d'honoraires HT de 4.512 €, suite à la négociation entreprise avec elle.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE d'accorder la maîtrise d'œuvre à Madame Justine THEVENON, architecte, pour la réhabilitation de l'ancienne Poste en MAISON DES ASSOCIATIONS ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette maîtrise d'œuvre.**

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que les travaux de busage du fossé de la Montée de Rochefort sont terminés. Reste à mettre en place le miroir qui est en commande et qui sera installé dès réception.

Les panneaux pour l'adressage sont terminés et seront installés prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 05.

Mr GUILLIN

Mr COSTON

Mme MASSACRIER

Mme TRAPEAU

Mr ROLLAND

Mr BERTUEL

Mme CHAMILLARD